

Jeunesse européenne : ouverture du processus décisionnel aux jeunes, suivi du Livre Blanc

2003/2127(INI) - 11/04/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir le suivi du Livre blanc de la Commission sur la jeunesse européenne. **CONTENU** : A la suite de la publication de la communication de la Commission intitulée "Un nouvel élan pour la jeunesse européenne" de novembre 2001, le Conseil a adopté une résolution le 27 juin 2002 qui fixe un nouveau cadre de coopération pour les actions dans le domaine de la jeunesse (se reporter à la procédure COS/2002/2050). Par sa résolution, le Conseil entend mettre en place une méthode ouverte de coordination applicable en premier lieu à deux priorités politiques : la participation et l'information des jeunes. L'objet de la présente communication de la Commission est de proposer au Conseil des objectifs communs dans le cadre de ces deux priorités, objectifs qui ont fait l'objet d'une intense concertation avec les États membres, les pays candidats mais aussi le Forum européen de la jeunesse. Des objectifs communs pour les deux grandes priorités proposées par le Conseil : 1) améliorer la participation des jeunes : il s'agit essentiellement de favoriser la citoyenneté active des jeunes. Dans ce contexte, la Commission propose un objectif global qui est de mettre en place et d'appuyer les actions favorisant l'exercice d'une citoyenneté active des jeunes et de renforcer leur participation effective à la vie démocratique. Pour atteindre cet objectif global, il est proposé les trois sous-objectifs suivants: - meilleure participation des jeunes à la vie citoyenne de leur communauté (ex.: promouvoir l'engagement des jeunes dans les structures de participation et soutenir les ONG de jeunesse, reconnaître les jeunes comme acteurs de leur citoyenneté en soutenant le développement d'actions visant l'implication directe des jeunes au plan local ; appuyer le travail de terrain des parents et des travailleurs sociaux ; mieux cerner les obstacles à la participation de certains groupes spécifiques); - meilleure participation des jeunes aux mécanismes de la démocratie représentative : il s'agit essentiellement d'approfondir et de développer un dialogue régulier et structuré entre les instances politiques et les jeunes ; de faire en sorte que ce dialogue puisse également avoir lieu avec les jeunes qui ne sont pas dans des organisations structurées ; mieux assurer les liens entre les divers niveaux de représentation et de dialogue ; renforcer le poids et la présence des jeunes dans les processus électoraux en promouvant l'inscription des jeunes en tant qu'électeurs ; mieux identifier les obstacles à la participation des jeunes aux mécanismes de la démocratie représentative; - apprendre à participer : l'idée est de développer et d'approfondir l'éducation à la participation au sein des systèmes d'éducation formelle en favorisant la participation active des jeunes et en valorisant les expériences participatives développées dans les lieux de vie des jeunes que sont la famille, l'école, l'université, les autres lieux de formation et le lieu de travail. 2) améliorer l'information des jeunes : l'information est une condition nécessaire à la participation. Il faut donc que les informations qui sont destinées aux jeunes soient adaptées et intéressantes pour eux. Dans ce contexte, la Commission propose un objectif global : améliorer l'accès des jeunes à des informations de qualité en vue de renforcer leur participation à la vie publique et de favoriser leur épanouissement en tant que citoyens actifs et responsables dans une Union européenne élargie. Pour atteindre cet objectif global, trois sous-objectifs sont prévus : - améliorer l'accès des jeunes aux services d'information : il s'agit pour l'essentiel de proposer aux jeunes des services d'information structurés, globaux, cohérents, coordonnés et adaptés aux besoins particuliers des jeunes. Ces services doivent être de proximité, gratuits, aisément accessibles et adaptés au comportement, à l'environnement et aux besoins des jeunes. Ils doivent surtout être accessibles aux plus défavorisés d'entre eux; - proposer des informations de qualité : l'idée est d'améliorer l'éducation et la formation des personnes travaillant dans le domaine de l'information des jeunes, en utilisant en particulier les nouvelles technologies et en améliorant les connaissances linguistiques. Le renforcement de la dimension européenne de l'information des jeunes est également envisagé; - renforcer la participation des jeunes à l'élaboration et à la diffusion de l'information : l'objectif est d'impliquer les organisations de jeunesse à l'échelle européenne, nationale, régionale et locale, dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies d'information des jeunes. Des produits d'information compréhensibles, conviviaux et adaptés aux besoins des jeunes seraient envisagés et les jeunes seraient directement appelés à s'impliquer dans la diffusion des

informations qui leur sont destinées (en particulier, dans le cadre des centres d'information pour la jeunesse, des écoles, des maisons de jeunes et des médias). Il est proposé que les États membres élaborent des rapports nationaux de mise en oeuvre des deux priorités "participation" et "information" en 2005, sur base desquels la Commission établira un rapport d'avancement à l'attention du Conseil. Sur base de propositions de la Commission, le Conseil devra ensuite confirmer, adapter ou modifier les objectifs communs relatifs à ces deux priorités.